

CYCLISME

MARTIGNY-MAUVOISIN

Baillifard de retour à la maison

Absent lors des deux éditions précédentes, le Bagnard courra à domicile dimanche sur l'ascension au barrage.

ROBIN TORRENT

Réputée comme l'une des plus difficiles du calendrier national, la course de côte Martigny-Mauvoisin aura lieu ce dimanche. Pendant que les coureurs du Tour de France termineront leur périple du côté des Champs-Élysées, plus de 200 passionnés grimperont en direction du barrage. Parmi les participants, le local de l'étape Valentin Baillifard fera sans conteste partie des favoris à la victoire finale. «Je connais évidemment le parcours par cœur et celui-ci convient parfaitement à mon profil de grimpeur», explique-t-il.

Il faut dire que le cycliste de l'équipe Roth-Akros est particulièrement en forme. Auteur d'une belle 11e place aux championnats suisses sur route en juin, il a enchaîné avec son meilleur résultat de la saison à Sibiu, en Roumanie. Une quatrième et une cinquième place lors des deux étapes de montagne lui ont permis de décrocher le troisième rang au classement général du Sibiu Cycling Tour. «Je suis actuellement dans une très bonne forme», confirme-t-il. Malgré les adversaires de qualité, j'ai pour objectif de jouer les avant-postes.»

Un plateau relevé

Le Bagnard est bien conscient que la course n'est pas gagnée d'avance et que la concurrence s'annonce rude. Parmi ses plus sérieux contradicteurs, on peut

citer le Fribourgeois Adrien Chenaux, auteur d'excellents résultats en VTT, le Vaudois Cyrille Thiéry ou encore Jonathan Fumeaux, vainqueur de la course en 2012, dont la participation n'est pas encore certaine. Après avoir dû renoncer à deux reprises à Martigny-Mauvoisin en raison de courses à l'étranger, Valentin Baillifard est surtout content de pouvoir courir à domicile cette année. «La course est organisée par les deux clubs dont je suis membre (ndlr: le vélo-club Excelsior et le Bike club Verbier). Le fait de courir dimanche pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté. Ce serait magnifique de pouvoir gagner pour eux», précise-t-il.

Avenir incertain

Valentin Baillifard a encore de nombreux objectifs devant lui pour la fin de la saison. Dès la semaine prochaine, il se rendra en France afin d'y disputer le Tour d'Alsace puis le Tour de l'Ain. Ce dernier peut compter sur une très belle participation

avec notamment plusieurs coureurs du World Tour. Cela représente donc une bonne occasion de se mettre en avant, et le coureur valaisan espère profiter des nombreuses étapes montagneuses pour se distinguer. «L'objectif est d'être présent dans le top-10, déclare-t-il. La première étape est décisive dans ce type de course et je me fixe donc souvent un objectif en fonction de celle-ci.»

Membre de l'équipe Roth-Akros depuis deux saisons, Valentin Baillifard n'a pas de certitude quant à son avenir. Des problèmes financiers ont contraint l'équipe à descendre d'une division. Cela ne leur permet plus de participer à certaines courses comme le Tour de Suisse ou le Tour de Romandie, comme ce fut le cas il y a deux ans. «J'aimerais trouver une équipe d'une catégorie supérieure, avoue-t-il. D'une part pour l'aspect sportif mais également d'un point de vue financier. Cette saison, j'ai dû trouver des sponsors personnels, ce que je ne veux pas faire tous les ans.»

AVEC SÉBASTIEN REICHENBACH?

Un autre invité de marque pourrait bien être présent pour cette 47e édition de Martigny-Mauvoisin.

Sébastien Reichenbach, absent au Tour de France, mais qui sera

le leader de la Française des jeux lors de la prochaine Vuelta, pourrait bien rouler auprès des populaires depuis Le Châble. Sa présence sera forcément une des attractions de la journée. **RT**





Le cycliste du Team Roth-Akros sera l'un des favoris dimanche. SABINE PAPILLOU/A

INFORMATIONS PRATIQUES

Le départ de la 47e édition de Martigny-Mauvoisin sera donné dimanche à 10 h 30 sur la place Centrale de Martigny. Le vainqueur franchira la ligne d'arrivée environ 75 minutes plus tard. Les catégories populaires et vétérans auront l'occasion d'emprunter un parcours raccourci entre Le Châble et Mauvoisin. Les plus jeunes auront, quant à eux, l'occasion de rouler de Bonatchiesse à Mauvoisin accompagnés par les coureurs pros Valentin Baillifard, Jonathan Fumeaux et Sébastien Reichenbach. Le public est évidemment le bienvenu. Il devra impérativement prendre la route de Mauvoisin depuis Le Châble avant 9 h 45 et utiliser les places de parc à disposition à Fionnay, Mazeiraz et Mauvoisin. La distribution des prix se tiendra au pied du barrage dès 13 h 30. **RT**

PUBLICITÉ


 Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture

 Département für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
 1951 Châteauneuf/Sion - www.vs.ch/agriculture
Tél. 027 606 76 00 - Fax 027 606 76 04

Communiqué No 17 du 19 juillet 2017

ARBORICULTURE

SITUATION ACTUELLE DE DROSOPHILA SUZUKII SUR ABRICOTIER
Les captures de *D. suzukii* dans le réseau cantonal de surveillance de *Drosophila suzukii* ont quadruplé lors du relevé de ce lundi. En comparaison avec la semaine précédente, elles passent de 2.1 à 9.2 individus par piège dans les 19 pièges permanents (toutes cultures), ainsi que de 8 à 36 individus par piège dans les 10 pièges spécifiques pour l'abricotier situés en grand partie sur le coteau. Entre vendredi 14 juillet et hier, près de 1000 fruits ont été contrôlés dans 30 parcelles d'abricotiers de différentes variétés entre Martigny et Sierre, situées aussi bien en plaine que sur le coteau. Des pontes de *D. suzukii* étaient présentes dans 20 parcelles, sur 162 abricots au total (soit 16% des fruits contrôlés), avec une moyenne de 9 pontes par fruit attaqué. La variété Bergeron sur le coteau est particulièrement concernée (45 fruits avec pontes sur 200), les parcelles de plaine sont nettement moins attaquées, à l'exception d'une parcelle de Luizet en fin de récolte. Malgré que le monitoring porte sur les fruits les plus murs de chaque parcelle, très peu de larves étaient présentes sur les fruits, à l'exception de ceux prélevés au sol dans certaines parcelles. La pression du ravageur sur les cueillettes actuelles et à venir va certainement encore augmenter. Par conséquent,

il est désormais indispensable de réduire l'intervalle entre les passages et de réfrigérer rapidement à 1° C les fruits cueillis pendant au moins 2 jours, afin d'éviter les éclosions des œufs présents. Et évidemment de ne pas laisser des fruits surmaturés ou tombés au sol dans les parcelles. Evitez aussi au strict minimum l'arrosage des parcelles en cueillette et maintenez le gazon très ras, sous peine de favoriser le ravageur.

L'application de chaux éteinte entre deux passages (Nekagard 2, max 1.8 kg dans 1000 litres d'eau par ha, délai d'attente 2 jours) a une faible efficacité dans la réduction des pontes, d'après un essai effectué sur le terrain.

VITICULTURE

MILDIU ET OÏDIUM
Les derniers contrôles effectués en groupes ont confirmé que l'état sanitaire du vignoble demeure globalement très bon, particulièrement dans le vignoble situé en amont de Sion. Dans certaines parcelles, nous observons néanmoins de nombreuses taches de mildiou sporulantes sur les feuilles, voire des symptômes sur grappes (rot brun). Les grappes pouvant être contaminées jusqu'au début véraison, il est important de bien les protéger jusqu'à ce stade, en veillant à ne pas espacer les traitements de manière trop importante.

En présence d'oïdium actif, il convient d'intervenir en curatif ces prochains jours pour le stopper. Les parcelles de nombreux vignobles ont été irriguées par aspersion ces derniers jours. Il est indispensable de renouveler la protection du feuillage et du raisin dans les 2 à 3 jours suivants.

BOTRYTIS (POURRITURE GRISE)
L'aération correcte de la zone des grappes limite fortement le développement de la pourriture. Un traitement spécifique appliqué à la véraison ne se justifie que sur les cépages ou dans les parcelles extrêmement sensibles. Dans ce cas, **il est obligatoire d'utiliser un produit d'un groupe chimique différent de celui appliqué avant la fermeture des grappes** (attention: Switch, Avatar, Frupica, Scala, Papyrus et Pyrus appartiennent au même groupe chimique). **DROSOPHILA SUZUKII**

Seulement deux des dix pièges installés dans le vignoble valaisan ont capturé des individus de *Drosophila suzukii* durant la première quinzaine de juillet. La situation est comparable à celle de ces deux dernières années. Les contrôles de pontes débuteront début août dans les parcelles précoces. Nous vous tiendrons informés régulièrement des résultats.

POURRITURE ACIDE
Dans les parcelles sujettes à la pourriture acide (forte odeur de vinaigre), il est essentiel de mettre en œuvre les mesures de lutte adaptées à la situation. Si cette maladie est liée à une présence d'oiseaux, d'abeilles ou de guêpes, la mise en place précoce (= avant le début des attaques) de filets latéraux est fortement recommandée. Selon nos observations, ceux-ci évitent également dans une large mesure les pontes de *D. suzukii*.

La pose de pièges alimentaires dans la zone des grappes permet de réduire la pression de guêpes (6 dl de bière, 2 dl de sirop et 2 dl de vinaigre additionnés de produit de vaisselle).

Il est également recommandé d'éliminer les foyers de pourriture acide dès leur apparition en prenant soin de sortir les grappes atteintes de la parcelle afin de réduire l'attractivité pour les drosophiles et de baisser la pression de la maladie pour les années à venir.

Enfin, un à deux traitements de la zone des grappes avec un produit à base de cuivre autour de la véraison peut théoriquement contribuer à réduire les dégâts au raisin, sans que cela ait pu être démontré.

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX
Les cépages rouges précoces ayant débuté la véraison (Garanoir, Divico...), il est temps de protéger vos cultures sensibles aux dégâts d'oiseaux. Lors de la pose de filets de protection, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères: préférer les filets de couleur claire et voyante, ne pas laisser traîner au sol les excédents de filet, contrôler régulièrement l'état des filets et si nécessaire les réparer et libérer les animaux capturés. Enfin, **les filets doivent être évacués du vignoble sitôt la parcelle vendangée**. L'utilisation de filets latéraux présente une bonne efficacité

tout en réduisant fortement le risque de piégeage des animaux.

CICADELLE VERTE
Dans les parcelles présentant habituellement d'importants symptômes de cicadelle verte, il est recommandé de maintenir une grande surface foliaire afin de compenser les éventuels dégâts. Un contrôle effectué d'ici la fin du mois vous permettra de juger de la nécessité d'une intervention (seuil de tolérance: 150 à 300 cicadelles sur 100 feuilles, selon les cépages).

CAMPAGNE DE PIÉGEAGE DE SCAPHOIDEUS TITANUS
Des pièges englués jaunes vont être installés prochainement par le Service de l'agriculture dans environ 60 parcelles, à raison de 2 plaques par parcelle. Le but est de mieux connaître la répartition de *Scaphoideus titanus*, le vecteur de la Flavescence dorée, dans notre canton. Nous remercions les exploitants concernés de laisser les pièges en place jusqu'à leur prélèvement, prévu la semaine du 7 août.

ACQUITS 2017
Les acquits 2017 ont été imprimés le 11 juillet et postés le vendredi 14 juillet. Leur distribution est donc en cours. A la suite à l'entrée en vigueur des modifications de l'ordonnance de situation de parcelles sur présentation des acquits de Pinot noir et de Gamay concernés.

– Les droits de production (acquits) sont établis par cépage et par commune.
– La seule globalisation légale concerne la compensation Pinot noir/Gamay d'une même commune et à hauteur de 10%. La compensation est réalisée par la commune de situation de parcelles sur présentation des acquits de Pinot noir et de Gamay concernés.
– Dans les cas de rigueur, l'Office de la viticulture peut, sur requête écrite dûment justifiée, délivrer un duplicata d'acquit ou procéder à des modifications d'acquits. Nous invitons les propriétaires qui n'exploitent pas leur(s) vigne(s), à transmettre, dès réception, les acquits directement à leur(s) exploitant(s). Pour rappel, l'acquit doit être déposé avant les vendanges ou au plus tard lors du premier apport à la cave.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. Genini